

Compte-rendu du conseil d'école extraordinaire du 19/05/20

Membres présents :

Mme Linier, Mme Renault (enseignantes) et Mme Rocher (directrice), M. Macé (adjoint au maire chargé de l' « Enfance-Jeunesse-Education »), ainsi que les parents d'élèves élus suivants : Solenn Cadoret, Célia Kuntz, Anne Borrel et Yann Guy (secrétaire de séance).

Membres excusés: Mme Baussan, Mme Clément, Mme Merlet (enseignantes), M. Cosson, maire, M. Percheron, Inspecteur de l'Education Nationale, Mme Urvoy, responsable service Enfance jeunesse éducation, Anne Chanot, Karine Lebeau, Dominique Madec, Marion Guilmin, Isabelle Chenu, Sylvie Colombières (parents d'élèves élus).

Compte tenu des règles sanitaires en vigueur, le nombre de membres pouvant être présent au conseil a été limité à 10. C'est pour s'y conformer qu'un certain nombre de membres a renoncé à sa présence.

1. Principes du conseil d'école extraordinaire

Mme Rocher rappelle que ce conseil est organisé à la demande du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'inspection académique, de façon à présenter le protocole sanitaire de reprise de l'école. En concertation avec l'inspection, le conseil d'école a été fixé quelques jours après la reprise, de façon à faire un premier point et à répondre aux éventuelles premières interrogations.

Aucune information ne peut être apportée à ce jour en ce qui concerne les conditions de la rentrée de septembre, puisque les règles qui seront alors en vigueur ne sont évidemment pas encore connues.

2. Présentation de l'organisation retenue et du protocole sanitaire

Après échanges entre la mairie et les différentes écoles de la commune et compte tenu de la possibilité de désinfection proposée par les services municipaux, le principe d'une organisation en demi-journée a été retenu. Trois choix étaient possibles : 1 jour d'école sur 2, 2 jours d'école d'affilés pour chaque groupe, ou en demi-journées. Le choix retenu ici permet à la fois une organisation en demi-groupes et une présence des enfants chaque jour de la semaine. Un travail régulier en est facilité. Du fait de l'organisation d'un accueil périscolaire en parallèle, il était également possible d'accueillir toute la journée les enfants dont les parents sont indisponibles à la journée et sans solution de garde. De ce fait, une telle répartition des groupes en classe ne pénalisait pas les parents se trouvant dans ce cas de figure.

Le protocole et la charte ont été rédigés suite, d'une part, à des discussions entre la mairie et les enseignantes et, d'autre part, à une concertation entre les enseignantes et l'inspection académique. L'inspection a, au préalable, proposé une trame aux écoles, sur la base du document d'une cinquantaine de pages contenant les consignes sanitaires et élaboré par le ministère.

M. Macé indique que plusieurs questions pratiques ont guidé l'élaboration du protocole, avec notamment la question des accès aux écoles, qui pour certains, n'ont pu être décidés que très tardivement. S'est ensuite posée la question des passages d'agent sur chaque site pour désinfection, à 8h30 après l'entrée des enfants en classe et après chaque passage aux toilettes des différents groupes. A midi, une nouvelle équipe passe pour nettoyer les classes, puis le soir après les cours.

Pour ce qui concerne l'accueil périscolaire, il a ensuite fallu mobiliser du personnel, puisque pour chaque niveau il est prévu un référent différent à la cantine (trois sorties différentes sont organisées). Un seul besoin périscolaire pour un groupe s'est présenté en cette première période. A l'heure actuelle, il est possible de trouver du personnel, puisque des étudiants sont disponibles et d'autres personnes en recherche d'emploi. A

long terme en revanche, et notamment en septembre si la situation perdure, cela pourrait être plus compliqué. En termes de financement, le surcoût est financé par une convention avec l'académie et l'Etat.

Au niveau de l'école, la répartition des effectifs s'est faite de la façon suivante. Il s'agit des effectifs prévus au 25 mai, ceux-ci étant amenés à évoluer puisque des enfants reprendront l'école également le 2 juin (dernière date possible de retour à l'école avant les vacances d'été) :

- TPS/PS : 6 enfants le matin / 6 enfants l'après-midi (Mme Linier)
- MS : 8 enfants l'après-midi (Mme Baussan)
- GS : 7 enfants le matin (Mme Baussan)
- CP : 7 enfants le matin, 5 l'après-midi (Mme Clément)
- CE1 : 11 enfants le matin (Mme Renault)
- CE2 : 11 enfants l'après-midi (Mme Renault)
- CM1 : 10 enfants l'après-midi (Mme Rocher)
- CM2 : 8 enfants le matin (Mme Rocher)

Un certain nombre d'enfants prioritaires sont inclus dans ces effectifs. Il s'agit d'enfants dont les parents sont soignants, enseignants dans le premier degré ou encore enseignants dans le second degré, mais uniquement au collège. Les groupes ne devront en aucun dépasser les effectifs maximums prévus avant la réouverture. En élémentaire, les groupes ne peuvent pas dépasser 12 élèves, notamment en CE1/CE2, en raison de l'espace disponible en classe.

Pour le 2 juin, l'école est encore en attente des réponses d'un certain nombre de parents sur la question du retour à l'école. Après la période d'un mois au cours de laquelle les parents ont pu faire leur choix, les enfants ne pourront plus retourner à l'école. Il sera en effet alors nécessaire de stabiliser une organisation très complexe. Un rythme et des habitudes de travail doivent impérativement être trouvés.

M. Macé souligne qu'il en va de même pour le périscolaire, car cela nécessite notamment de prévoir du personnel. A ce sujet, l'organisation se fait de la façon suivante. Les enfants en périscolaire sont accueillis dans une salle réservée au même groupe avec le même animateur sur la journée. Pour le moment, les enfants restent dans l'enceinte de l'école pour réduire au maximum les déplacements. Il est toutefois possible que cela évolue à partir du 2 juin, en fonction des effectifs.

D'une manière générale, l'engagement pris par les parents au 2 juin vaut jusqu'au 4 juillet. L'organisation pédagogique et périscolaire sera maintenue telle quelle sur cette période.

1. Premier retour d'expérience sur l'organisation pédagogique et périscolaire

Qu'il s'agisse de l'école ou de l'accueil périscolaire, les enseignantes soulignent que tout le monde s'adapte progressivement et que globalement la rentrée se déroule correctement. L'avantage d'une rentrée par étapes (14, 25 mai et 2 juin) est que cela a permis à tout le monde de prendre progressivement ses marques et d'apprendre le protocole avec de petits effectifs au départ.

Il convient de souligner que l'organisation, notamment pédagogique, demande de l'adaptabilité à tout le monde. Pour les enfants, le rythme et les règles sont bien sûr totalement différents par rapport à l'école « d'avant », et certains enfants ont changé d'enseignantes (toutes les MS retrouvent désormais Mme Baussan et tous les CE1, Mme Renault). Pour les enseignantes, au-delà de l'organisation logistique très contraignante, il s'est agi de préparer un enseignement profondément différent par rapport à un fonctionnement habituel. Celles-ci ont par ailleurs décidé d'un commun accord de fournir des pochettes avec le travail fait en classe, à tous les parents le souhaitant et dont l'enfant ne revient pas à l'école. Cela représente une charge de travail supplémentaire, assumée mais conséquente. L'inspection académique a en effet souligné le fait que compte tenu du retour du travail à l'école, les enseignants ne sont plus tenus d'assurer en parallèle la continuité pédagogique à travers un enseignement à distance qui vient s'ajouter au reste.

En ce qui concerne les Maternelles et en particulier les PS, les règles sont parfois lourdes à faire respecter pour les petits. Mme Rocher rappelle que, habituellement, le travail en Maternelle repose sur le principe des ateliers et d'une certaine liberté de l'enfant. Tout cela est désormais remis en cause, puisque les interactions sont limitées au maximum. Toutefois, Mme Linier souligne le fait que les enfants s'y font progressivement et ont bien compris ce que l'on attendait d'eux du point de vue des nouvelles règles.

Mme Rocher fait remarquer, suite à des questions de la part de parents, que le choix d'un retour à l'école ne dépend que des parents et que les enseignantes n'ont en aucun cas à se prononcer sur ce sujet. La réouverture de l'école se fait en réponse à la demande du Ministère et sur la base d'un choix entre enseignement à la maison et enseignement à l'école, dont seuls les parents sont responsables et juges.

Au niveau de l'accueil périscolaire, M. Macé indique que le personnel a maintenant bien pris ses marques, à la fois au plan du protocole et des locaux. En effet, même si le personnel est souvent présent depuis longtemps à Hillion, chacun ne connaissait pas forcément le lieu auquel il a été affecté.

M. Macé remarque que certains enfants inscrits aux services périscolaires depuis la reprise ne viennent pas. A partir du 2 juin, les services pour lesquels les enfants sont inscrits seront facturés, même en cas d'absence. Actuellement, des animateurs viennent parfois pour rien, or le personnel nécessaire est conséquent, pour ne pas mélanger les effectifs. M. Macé indique également que quelques cas particuliers se sont présentés comme : la venue d'enfants à la cantine sans prévenir, des enfants dont les parents ne se présentent pas le soir et qui se retrouvent à la garderie sans inscription.

L'accueil périscolaire, sur les demi-journées, lui est gratuit.

Mme Rocher précise que c'est également le cas à l'école où certains enfants sont inscrits et ne se présentent pas, ou ne viennent pas à certains moments. Or cela est ingérable pour le personnel du fait des règles sanitaires très contraignantes en vigueur, tout comme pour le bon déroulement de la pédagogie à l'école. Ces cas sont certes rares, mais très problématiques, en particulier du fait des règles sanitaires à respecter. Mme Rocher rappelle qu'une fois le retour à l'école acté par les familles, l'école n'est pas « à la carte » et doit être suivie dans le cadre fixé au préalable.

2. Questions diverses

- *Sur le maintien du contact avec les parents pendant le confinement et après pour les parents ayant opté pour l'enseignement à la maison :*

Le maintien d'un contact s'est avéré parfois difficile. Plusieurs jours ont été nécessaires au début du confinement pour mettre à jour et corriger les listes de diffusion par mails aux parents, réparties par niveaux. Un grand nombre d'appels téléphoniques a été nécessaire pour les enseignantes. De nombreux contacts ont été établis par téléphone en cas d'absence de retours de la part des parents de façon à s'assurer que le suivi de l'instruction pouvait être effectué dans de bonnes conditions.

Avec le déconfinement, de nombreuses familles ont fait le choix de poursuivre l'enseignement à la maison et en particulier à partir du travail remis par les enseignantes sous forme de pochettes (plutôt que par le CNED). Dans la grande majorité des cas, cela semble bien fonctionner et les parents sont très respectueux de leur tour de passage pour récupérer le travail. La remise des pochettes requiert 45 minutes pour chaque niveau sur le temps de travail quotidien des enseignantes. Un problème toutefois se pose : plusieurs parents ne sont pas venus récupérer les pochettes. Cela signifie qu'un travail par les enseignantes devient inutile et, plus encore, cela pose question sur le bon respect de l'instruction qui demeure bien entendu obligatoire. Par ailleurs, le fait de recontacter les parents concernés peut s'avérer difficile car jugé parfois comme étant intrusif.

- *Sur le passage en classe supérieure :*

Pour les passages en classe supérieure ou maintien en classe actuelle, les décisions ont été prises en mars, avant le confinement. Par conséquent, toutes les décisions sont maintenues. En cas de refus de la décision par les parents, un nouveau conseil des maîtres aura lieu. Suite à cela, les parents peuvent encore faire appel de la décision auprès de l'inspection académique.

- *Sur la visite au collège prévue antérieurement :*

Il n'y aura pas de visite au collège d'Hillion, celle-ci est annulée compte tenu du contexte. Pour rappel, le dossier d'inscription est à déposer au collège Beaufeuillage jusqu'au 19 juin.

- *Sur le non-respect éventuel par un enfant de la charte de retour à l'école :*

Si après discussions et rencontre avec la famille, l'enfant concerné ne respecte pas les gestes barrières, il ne pourra malheureusement plus être accueilli à l'école.

- *Est-il envisageable de faire parfois classe en extérieur ou de prévoir des sorties ?*

Mmes Baussan et Linier font déjà classe en extérieur lorsque cela est possible et que le travail s'y prête. Elles s'organisent bien sûr pour ne pas être au même moment dehors. Pour des ateliers spécifiques, cela peut fonctionner ensemble, si une partie suffisamment large de la cour peut être attribuée à chaque groupe. Pour ce qui est des sorties, cela est possible en théorie, toutefois cela risquerait d'être très complexe, puisque la règle des 10 personnes maximum (donc 9 enfants seulement) doit alors être respectée.

- *Comment est envisagé le projet de réfection de l'école ?*

M. Macé indique qu'au moment où le conseil a lieu, aucun financement n'est possible puisque le nouveau conseil municipal n'est pas encore installé. Par ailleurs, le personnel de certaines entreprises devait être nourri par la commune, ce qui s'avère impossible dans le contexte actuel. De même, plusieurs chantiers requièrent trop de personnel présent par rapport aux règles en vigueur. Les appels d'offre ne pourront être lancés qu'à la mi-juin et le lancement des travaux dépend des règles qui seront en vigueur à la rentrée de septembre. Or, ces règles ne sont pas connues à ce jour.

Mme Rocher, M. Guy, secrétaire de séance.